



OFFRE D'EMPLOI

201811-35

MANŒUVRE ET PRÉPOSÉ AUX LOISIRS HIVERNAUX TEMPORAIRE 1 POSTE TEMPORAIRE À COMBLER

POUR LES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET DES LOISIRS

Sommaire :

Relevant du directeur des travaux publics et en collaboration avec la directrice du service communications, loisirs, événements et culture le titulaire voit au bon entretien des patinoires, du palais de neige, au bon déroulement des activités de loisirs hivernaux et exécute un travail manuel d'entretien général ou tous autres travaux (surveillance à la patinoire de l'école).

Description :

1. Agit à titre de surveillant et s'assure de l'ouverture et de la fermeture des bâtiments dédiés à l'opération des patinoires et du palais de neige ainsi que des bâtiments sous la responsabilité du service des loisirs, et ce, selon les besoins du service et de l'horaire établi.
2. S'assure du bon déroulement des activités de loisirs hivernaux.
3. Procède à l'entretien des patinoires et à l'installation/désinstallation de tous les équipements s'y rapportant.
4. Effectue l'installation, l'entretien et le remisage des équipements de loisirs.
5. Maintient en bon état de propreté les bâtiments municipaux.
6. Conduit, lorsque requis, des véhicules légers avec ou sans équipements.
7. Agit à titre de signaleur lors des travaux.
8. Exécute divers travaux manuels reliés à l'entretien général des infrastructures municipales et autres travaux.
9. Effectue toutes autres tâches connexes que peut lui confier son supérieur.

Note : Les tâches mentionnées reflètent les principaux éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches inhérentes.

Qualification et exigences :

- Disponibilité de soir, pendant la semaine et la fin de semaine
- Horaire variable
- Excellente forme physique
- Capacité à travailler à l'extérieur dans des conditions climatiques variées
- Capacité à pelleter et déneiger durant de longues périodes
- Capacité à travailler en équipe
- Permis de conduire classe 5

Traitement :

Selon l'échelon salarial et classification à la convention collective actuellement en vigueur (Entre 16,88 \$ et 18,82 \$), selon l'échelon applicable

Heures de travail :

Temps partiel ± 25 heures par semaine. – Généralement du vendredi au mardi, de 17 h à 22 h. Cependant, l'horaire est flexible et variable selon l'article 12.01 f) de la convention collective (jour, soir, semaine et fin de semaine)

Durée de l'emploi :

Selon les besoins des services entre le début du mois de janvier et la fin de la période hivernale 2019, le tout selon l'article 4.04 de la convention collective en vigueur, n'excédant pas 149 jours de travail en cas de prolongement.

Les personnes intéressées doivent faire part de leur candidature au plus tard le **6 janvier 2019** à l'attention de :

Monsieur Yvon Couillard
Directeur remplaçant, Service des travaux publics et de l'ingénierie
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Concours d'emploi # 201811-35
88, chemin Masson
Lac Masson (Québec) J0T 1L0
couillard@lacmasson.com